

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 15 septembre 2025, à 19 h 30,** dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De permettre un stationnement en façade du bâtiment alors qu'aucune exception pour un multilogement n'est permise.
- ✓ **Adresse :** 47, avenue Deladurantaye

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De permettre un agrandissement de 24 pieds par 50 pieds d'un bâtiment dérogatoire, malgré le dépassement de la limite de 50 % de superficie ainsi qu'une marge latérale de 5 mètres pour l'agrandissement projeté, au lieu d'une marge minimale de 10 mètres pour un bâtiment agricole.
- ✓ **Adresse :** 386, chemin du Golf

3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De permettre une marge arrière d'un bâtiment accessoire industriel de 40,29 mètres au lieu de 50 mètres.
- ✓ **Adresse :** 80, route Jean-Baptiste-Casault

4^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** De régulariser une marge de recul arrière de 0,79 mètre pour la remise ainsi qu'une marge latérale de 0,16 mètre pour le garage privé attenant au lieu d'une marge minimale de 1 mètre par rapport aux limites du lot, tant pour une remise que pour un garage privé attenant.
- ✓ **Adresse :** 31, rue Thomas-Morel

5^e DEMANDE

✓ **Nature et effet :** D'autoriser une entrée charretière d'une largeur de 10 mètres au lieu de 7 mètres pour l'entrée charretière résidentielle donnant sur la rue Saint-Nicolas.

✓ **Adresse :** 135-139, rue Gagné

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 28^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate